## **UPLINE VALEURS PLUS**

# FONDS COMMUN DE PLACEMENT

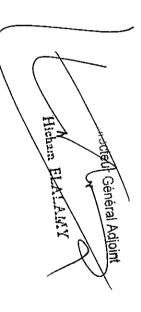
## NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/OAS/.2014 en date du 3A/C7/2014





2

# ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gest MANAGEMENT, sis à 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca, qu'elle contient. Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations société gestion UPLINE CAPITAL représentée par Madame

Directeur Général Mounya DINAR

37, Bd. Abdellatif Ben kaddour CASABLANCA CASABLANCA 161: 05 22 95 49 60/ 05 22 95 49 64 Tél: 05 22 99 71 75/ 05 22 95 49 64 UPLINE CAPITAL MANAGEMENT



#### AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information. de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence

7

### I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : FCP UPLINE VALEURS PLUS

Nature juridique: Fonds Commun de Placement

Code Maroclear: MA 00000 36576

Date et référence de l'agrément : le 06/08/2013 sous la référence AG/OP/037/2013

Date de création: 08/06/2007

Siège social: 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social: Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 1.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine: 1.000,00 DHS

Etablissement de gestion : Upline Gestion représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de

Directeur Général

Etablissement de gestion délégataire : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya

DINAR en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR es

qualité de Directeur Général

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Mohamed HDID en sa qualité d'Associé Commissaire aux comptes : La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES,

## II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification: le fonds est un OPCVM «Actions»

Indice de référence : MASI

celle du marché boursier de Casablanca. Objectif de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts une rentabilité similaire

Stratégie d'investissement : Le fonds est un OPCVM «Actions».

Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 60% au moins, hors titres d'OPCVM "Actions" et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public tout en respectant la règlementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de de son actif net à la réglementation des opérations de 61

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes.

## III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: 03/08/2007

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.

tidiennement die Collins of Colli

siège social de l'Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales. Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au

ceux prévus dans la circulaire du CDVM. Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques à

respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues,

nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice Affectation des résultats : les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à

capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ы

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

Dénomination : Banque Centrale Populaire

Adresse: 101, Bd Zerktouni Casablanca

Téléphone: 0522 20 25 33.

Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management via une annonce qui sera publiée dans un journal d'annonces légales, au plus tard 10 jours ouvrables à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire décidant de ladite distribution.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Comptabilisation des coupons: les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon méthode dite des coupons courus. la

relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°

#### IV - COMMISSIONS ET FRAIS:

## Commissions de souscription et de rachat:

Commission de souscription maximale: Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT de la

valeur liquidative dont 0,5% incompressible, acquis au fonds. HT de

liquidative dont 0,5% incompressible, acquis au fonds. Commission de rachat maximale: Les commissions de rachats s'élèvent à 3% la valeur

devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription transaction de solde nul. OSE G

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts et s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de comptes de s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de comptes de s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de comptes de s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de comptes de son teneur de comptes de s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de comptes de s'informer auprès de son teneur de comptes de s'informer auprès de s'informer auprès de son teneur de comptes de s'informer auprès de s'inform

Note d'information du FCP Upline Valeurs Plus

SEAT TROP

#### Frais de gestion:

faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en 2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction trimestriellement. portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes: 20.000 Dhs HT;(2) Frais de publication: 20.000 Dhs;
- $\mathfrak{S}\mathfrak{Z}$ Commission CDVM: 0,025% HT;
- Commission dépositaire: 0,10% HT;
- Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs;
- මල Maroclear (droit d'admission):
- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs;
- 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;
- 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard; 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation d'Upline Gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Prestation d'Upline Capital Management (en vertu de la convention de délégation de gestion) : 95% \* [FDG-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)]

